

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SAFGRAD
AU CONSEIL DES DIRECTEURS NATIONAUX
DE LA RECHERCHE AGRICOLE
1987 - 1991**

630-7
SAF



**BUREAU DE COORDINATION DU SAFGRAD
01 BP 1783 OUAGADOUGOU 01, BURKINA FASO**

FEVRIER 1992

Bibliothèque UA/SAFGRAD
01 BP. 1783 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98
Burkina faso

4F

SOMMAIRE

Le Conseil d'Administration, organe technique et consultatif du SAFGRAD, a été institué par les Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole (ci-après dénommés le Conseil des DNRA) des 26 pays membres du SAFGRAD lors de leur conférence tenue du 23 au 27 Février 1987 à Ouagadougou, Burkina Faso. Le Conseil d'Administration (CA) relève directement du Conseil des DNRA. Le présent rapport constitue un bref exposé du CA à l'intention du Conseil dont la réunion est prévue pour 1992 à Ouagadougou.

Entre Février 1987 (date de sa première élection) et Décembre 1991, le présent CA a tenu sept réunions, tandis que la huitième se tiendra quelques jours avant la Troisième Conférence du Conseil des DNRA. Au cours de ces réunions, le CA a adopté un certain nombre de résolutions mais seules les résolutions que le CA a jugé suffisamment importantes sont portées ci-après à l'attention du Conseil (voir (i) à (xv), sous-section 2-1.1). Ainsi par exemple, alors qu'il a été demandé à l'OUA d'accroître sa subvention financière au SAFGRAD, le Bureau de Coordination du SAFGRAD (BCS) a été quant à lui invité à solliciter des fonds après d'autres donateurs en vue de soutenir les activités des réseaux. De même, une recommandation du CA a spécifié les termes de référence d'un comité ad hoc mis sur pied pour proposer un cadre institutionnel permanent pour le SAFGRAD sous tutelle de l'OUA. De fait, une réunion interne de l'OUA/CSTR sur le SAFGRAD tenue en Septembre 1991 au Secrétariat Général de l'OUA à Addis Abeba a recommandé que dans le court terme

Bibliothèque UA/SAFGRAD
01 BP. 1783 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98
Burkina Faso

le SAFGRAD soit transformé en un Bureau Semi-Autonome de l'OUA pour la Coordination de la Recherche Agricole.

Le CA a entrepris en mi-1990 une évaluation interne des réseaux SAFGRAD de recherche sur les cultures tandis que l'USAID instituait une année plus tard (mi-1991) une évaluation finale de SAFGRAD II. Les principales conclusions de ces deux évaluations internes ont été très positives.

Suivant les instructions données par le Conseil lors de sa réunion en février 1989, le CA a maintenant produit son "Règlement Intérieur" en se servant de l'expérience acquise et des orientations fournies par le Conseil au cours de sa réunion de Février 1987. Par ailleurs, le CA a proposé des critères minimum que doivent remplir les réseaux (autres que ceux basés sur une culture au plus du SAFGRAD) qui souhaitent être dirigés par le SAFGRAD.

Un problème majeur du SAFGRAD est le manque de fonds sûrs pour ses activités. Le CA a recommandé la réactivation d'un "groupe de parrainage du SAFGRAD" doté de pouvoirs étendus, dont l'une des fonctions consisteraient à organiser des réunions régulières des donateurs du SAFGRAD. Cependant, le CA a reconnu que les activités du SAFGRAD devraient faire l'objet d'une publicité plus grande et plus efficace. Ainsi, outre une brochure de publicité sur le SAFGRAD (Les Réseaux SAFGRAD) parue en 1991, il a été demandé au BCS de prendre immédiatement les dispositions nécessaires en vue de

la publication régulière des Rapports Annuels du SAFGRAD, dont le premier volume devrait porter sur l'année 1991.

Après de nombreuses études préliminaires et consultations, un "Plan Stratégique des Réseaux SAFGRAD" a été publié en Août 1990. Certains membres du CA ont joué un rôle actif dans la préparation du projet de document qui a été révisé par le CA avant la publication de la version finale. Les points de vue du CA sur certaines questions apparemment controversées dans le Plan ont été résumés dans le présent rapport.

Les activités de SAFGRAD II ont été financées par plusieurs donateurs. C'est ainsi que les quatre réseaux de recherche sur les cultures ont bénéficié du financement de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) qui a également satisfait à la plupart des besoins financiers du BCS. Le centre de recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada, la Fondation Ford et le Ministère Français de la Coopération ont également financé le Réseau d'Etude des Systèmes de production de l'Afrique de l'Ouest. La recherche en milieu paysan a reçu le soutien financier du Ministère Français de la Coopération et de la Banque Africaine de Développement.

Si l'on considère l'impressionnante performance de SAFGRAD II, le SAFGRAD en tant qu'entité catalytique facilitant les activités des Réseaux de recherche coopérative sur les cultures vivrières devrait avoir un avenir brillant et plein d'assurance.

Malheureusement, l'avenir du SAFGRAD s'avère précaire à l'heure actuelle compte tenu de l'incertitude des fonds.

--

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CONSEIL DES DIRECTEURS NATIONAUX
DE LA RECHERCHE AGRICOLE
1987 - 1991**

1. Introduction

Le Conseil d'Administration (CA) est l'une des entités de gestion mises en place par la réunion des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole (ci-après dénommés Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole - Conseil des DNRA) tenue à Ouagadougou Burkina Faso du 23 au 27 Février 1987.

Le CA comprend sept membres choisis par le Conseil des DNRA sur la base de leur compétence personnelle en matière de recherche agricole et d'administration de la recherche ou dans le domaine de l'enseignement dans une faculté d'agriculture, d'une université africaine. De manière spécifique, cinq des membres représentent des organismes de recherche agricole des quatre régions d'Afrique (à savoir l'Afrique Occidentale avec deux membres et l'Afrique Centrale, Orientale et Australe avec un membre chacune), tandis que les deux autres membres proviennent des facultés d'agriculture d'universités. Le Coordinateur International et le Représentant de l'OUA/CSTR sont membres d'office du CA.

Conformément à la décision initiale du Conseil des DNRA, chaque membre élu du CA assume un mandat de 3 ans renouvelable afin d'assurer la continuité.

Les termes de référence actuels du CA sont les suivants :

- i. Guider le SAFGRAD en matière de gestion et de politique
- ii. Examiner les plans d'activités du SAFGRAD et donner des conseils quant à la meilleure manière d'assurer efficacement aux SNRA des pays membres une assistance technique ou de toute autre nature.
- iii. Faciliter le développement des réseaux de recherche sur les cultures et autres réseaux dirigés par les chercheurs nationaux des pays participants.
- iv. Entreprendre une évaluation annuelle des rapports techniques des réseaux de recherche et des autres activités du SAFGRAD.

Le CA relève directement du Conseil des DNRA. Pour des raisons diverses le CA a présenté un rapport oral non rédigé (au lieu du rapport écrit prévu) au Conseil des DNRA lors de la réunion du Conseil des DNRA en Février 1989 à Ouagadougou. De ce fait, le présent rapport couvre la période de cinq ans : 1987 - 1992.

2. PRINCIPALES ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FEVRIER 1987- NOVEMBRE 1991

Afin de remplir le rôle sus-mentionné, le Conseil d'Administration a pris certaines décisions au cours de ses réunions et a ensuite joué différents rôles entre Février 1987 et Novembre 1991. Les plus importantes de ces activités se trouvent résumées ci-après.

2.1 Réunions du Conseil d'Administration

Au cours des cinq dernières années, le CA a tenu sept réunions dont la première a eu lieu le 27 Février 1987 (i.e. peu après son élection) et la dernière les 28 et 29 Novembre 1991. Voici quelques détails concernant ces réunions.

Numéro d'ordre de la réunion	Date	Lieu	Nombre des membres élus présents
1.	27 Février 1987	Ouagadougou	6
2.	1-3 Décembre 1987	"	3
3.	1-6 Août 1988	Nairobi	6
4.	13-17 Février 1990	Ouagadougou	6
5.	5-8 Février 1991	Ouagadougou	5
6.	12-14 Février 1991	Ouagadougou	7
7.	28-29 Novembre 1991	Ouagadougou	6

La tenue de la troisième réunion à Nairobi malgré les coûts financiers plus élevés avait pour but de mieux sensibiliser les pays membres d'Afrique Orientale et Australe et de leur faire prendre conscience de leur appartenance au SAFGRAD.

2.1.1 Quelques Résolutions/Décisions prises au cours des Réunions du CA.

Seules les résolutions qui ont influencé les activités du SAFGRAD durant cette période ou qui sont considérées comme importantes mais qui pour une raison ou une autre n'ont pas été suivies d'un début d'application sont mentionnées dans cette section; ces dernières sont portées à l'attention du Conseil des DNRA pour information et avis.

i. Demande d'accroissement du soutien financier de l'OUA au SAFGRAD

L'une des premières résolutions du CA demandait à l'OUA/CSTR de tout mettre en oeuvre pour accroître sensiblement la contribution financière de l'OUA au SAFGRAD dont près de 98% des fonds destinés aux activités étaient fournis par d'autres organismes donateurs. Cet état de fait crée une situation précaire pour le SAFGRAD dans la mesure où sa survie dépend du soutien financier continu de ces organismes donateurs. A l'époque où cette résolution était adoptée, la contribution financière annuelle de

l'OUA au SAFGRAD s'élevait à 3000 dollars US. Elle a alors été portée à 100.000 dollars en Février 1990. Une contribution plus importante de l'OUA s'avère nécessaire et tout porte à croire qu'elle le sera.

- ii. Bureau de Coordination du SAFGRAD (BCS) invité à solliciter des Fonds auprès de sources non régulières pour les activités des réseaux

Une des toutes premières résolutions adoptées lors de la même réunion que celle ci-dessus mentionnée concernait le même sujet, et demandait instamment au Bureau de Coordination du SAFGRAD (BCS) de prendre les dispositions utiles pour solliciter des fonds auprès des gouvernements des Etats Membres du SAFGRAD et de différents donateurs (autres que les donateurs réguliers), en vue de faciliter la réalisation de certains objectifs des réseaux. A cet égard un fait notable a été l'octroi de 150.000 dollars US par la Banque Africaine de développement (BAD) au SAFGRAD en 1990 pour l'exécution du "Projet de Vérification des Technologies de Production de cultures Vivrières" dans huit pays membres. Cette subvention a été portée à environ 200.000 dollars US en 1991. Il s'agit là d'un acquis louable du BCS. Nous saisissons l'occasion pour adresser nos très sincères remerciements à la BAD.

- iii. Publicité autour des activités des réseaux de recherche sur les cultures à travers le bulletin d'information régulier mais sensiblement amélioré du SAFGRAD

Pour se conformer aux "guides du SPAAR sur les Réseaux de Recherche Collaborative", il est demandé à chaque réseau de publier un bulletin d'information distinct. Le CA a débattu cette question lors de sa réunion de Décembre 1987 et a recommandé qu'en raison principalement des contraintes financières, les activités des quatre réseaux de recherche sur les cultures du SAFGRAD doivent être publiées par le canal du Bulletin d'information du SAFGRAD qui devrait alors paraître à temps et plus régulièrement. La situation en est restée là, mais la qualité et la couverture du bulletin se sont considérablement améliorées bien qu'il soit toujours possible d'y apporter des améliorations surtout en ce qui concerne la période des parutions.

- iv. Demande à l'ICRISAT de nommer un Coordonnateur à temps plein pour le Réseau Sorgho d'Afrique occidentale et Centrale

Avec la mise en place en 1988 par l'ICRISAT, des programmes Ouest-Africains d'Amélioration du Sorgho à Bamako (Mali) et Kano (Nigeria), le Coordonnateur du Réseau Sorgho d'Afrique Occidentale et Centrale avait été transféré de Ouagadougou à Bamako et s'était

vu confier en plus la responsabilité de chef d'équipe. Le CA était persuadé qu'il ne serait pas raisonnable que la même personne assume simultanément et efficacement les responsabilités de coordonnateur de réseau et de chef d'équipe. Etant un employé de l'ICRISAT, cette personne consacrerait naturellement plus de temps à ses fonctions de chef d'équipe. Par conséquent, le CA avait réaffirmé que le rôle de Coordonnateur de réseau était en pratique une fonction à temps plein et avait recommandé au BCS de demander à l'ICRISAT la nomination d'un Coordonnateur de réseau à temps plein. L'ICRISAT avait par la suite accédé à cette requête en nommant Dr M. Thomas comme Coordonnateur du réseau en 1989.

v. Tentatives d'Harmonisation de deux Réseaux Maïs d'Afrique Occidentale et Centrale

Conformément à la résolution prise par le Conseil des DNRA lors de sa réunion de Février 1987 et proposant que le Réseau Maïs de la CORAF soit harmonisé avec le Réseau Maïs du SAFGRAD qui existait déjà (afin qu'il n'existe qu'un seul réseau Maïs en Afrique Occidentale et Centrale), le CA avait recommandé en Décembre 1987 que le BCS en tant qu'entité de l'OUA prenne des dispositions en vue de résoudre le problème de l'existence de deux réseaux maïs dans la sous-région. Cette résolution avait été réaffirmée à la troisième réunion du CA tenue à Nairobi en Août 1988.

Le Conseil des DNRA réuni du 14 au 16 Février 1989 avait

réaffirmé qu'il devrait exister un seul réseau maïs (avec un seul comité directeur) pour tous les principaux systèmes et écologies de production de maïs d'Afrique Occidentale et Centrale et que dans le cadre de l'harmonisation des deux réseaux, il soit envisagé la possibilité de créer des sous-réseaux et de nommer des coordonnateurs qui releveraient du Comité Directeur unique. En plus des deux personnes (le Coordinateur International du SAFGRAD et le Directeur de l'IRA, Cameroun) qui avait été mandatées par le Conseil pour faire accepter les points de vue sus-mentionnés à la réunion de la CORAF à Dakar en Mars 1989, le CA avait demandé au Secrétaire Exécutif Adjoint de l'OUA/CSTR d'assister à cette réunion pour apporter le soutien officiel de l'OUA à la position du SAFGRAD.

Dans la mesure où tous les efforts tendant à constituer un seul réseau maïs pour l'Afrique Occidentale et Centrale semblaient avoir échoué (bien que dans certains milieux il était dit que l'harmonisation des deux réseaux existants était en bonne voie), le CA réuni du 5 au 8 Février 1990 avait reconnu que les difficultés rencontrées comportaient des ramifications politiques délicates et avait décidé d'adresser par le canal du Secrétaire Exécutif de l'OUA/CSTR un mémorandum au Secrétariat Général de l'OUA afin que des dispositions utiles soient prises. Le CA avait par la suite été informé qu'en Février 1991 le Secrétaire Général (SG) de l'OUA avait adressé une lettre au Ministre Français de la Coopération pour attirer son attention sur la duplication des efforts et le

gaspillage des fonds occasionnés par l'existence de deux réseaux mais dans la sous-région d'Afrique Occidentale et Centrale, jusqu'à la dernière semaine de Novembre 1991, ni le BCS ni le CA n'avaient été avisés de la réception d'une réponse de Paris à la lettre du SG.

vi. Evaluation Interne des Réseaux

Dès Décembre 1987, le CA avait informé les comités directeurs des réseaux de recherche sur les cultures que chacun d'entre eux était invité à présenter au CA des rapports biennaux d'auto-évaluation dont le premier était attendu pour Décembre 1988. Cette question avait été discuté en détail avec les Coordonnateurs de réseau qui avaient assisté à la réunion du CA en Août 1988. Les rapports d'auto-évaluation des quatre réseaux de recherche sur les cultures ainsi qu'un rapport similaire du réseau d'étude des Systèmes de Production de l'Afrique de l'Ouest avaient finalement été présentés directement au Conseil des DNRA par les différents Coordonnateurs de réseau lors de la réunion du Conseil en Février 1989. Tout en appréciant et en prenant acte des rapports, le Conseil avait fait remarquer que le CA aurait dû auparavant étudier ces rapports et soumettre au Conseil ses observations. Le Conseil avait alors décidé que cette procédure soit suivie à l'avenir.

Au cours de sa cinquième réunion (5-8 Février 1990), le CA s'était encore penché sur l'évaluation interne des réseaux SAFGRAD de recherche sur les cultures et avait convenu que le fait de demander aux comités directeurs des réseaux respectifs

d'entreprendre une auto-évaluation de leurs réseaux grevait les maigres fonds des réseaux tout en entraînant un certain subjectivisme. Par conséquent, le CA avait convenu que deux équipes restreintes précèdent à l'évaluation interne des réseaux. Les points saillants de leur rapport sont présentés ci-après étant donné que ceci a constitué une importante activité du CA durant cette période.

vii. Election d'un Vice-Président du CA

Lors de sa réunion du 17 Février, le CA avait élu M. Hector Mercer-Quarshie comme Vice-Président. Cette décision (fortement appuyée par le Président lui-même) était dictée par les fréquentes difficultés rencontrées par le BCS pour entrer en contact avec le Président qui assumait de nombreuses responsabilités dans son pays. De fait, ce sont ces mêmes responsabilités qui ont empêché le Président de participer à la Septième Réunion du CA qui a été présidée par le Vice-Président.

viii. Transformation du SAFGRAD en Institution Permanente de l'OUA.

Le Conseil des DNRA réuni en Février 1987 avait recommandé que l'OUA prenne "les mesures nécessaires en vue de transformer le SAFGRAD de son statut de projet en institution permanente". Le CA au cours de sa Troisième Réunion (1er - 3 Août

1988), avait répercuté cette demande et recommandé que l'OUA/CSTR prenne des dispositions pour transformer le SAFGRAD en institution permanente de l'OUA. Par la suite, le Conseil des DNRA avait, lors de sa réunion de Février 1989, réaffirmé sa décision antérieure selon laquelle le SAFGRAD devait devenir une institution permanente de l'OUA mais avait recommandé que cette question soit examinée plus en détail par le CA.

Ce sujet avait constitué l'un des points débattus à la Sixième Réunion du CA (12-14 Février 1991) qui a spécifié les termes de référence d'un comité ad-hoc à qui il avait été demandé de proposer un cadre institutionnel permanent approprié pour le SAFGRAD sous la tutelle de l'OUA. Le CA avait demandé que le rapport du comité ad hoc lui soit présenté à sa Septième Réunion.

Cependant, en raison de contraintes financières, le BCS n'avait pas pu louer les services d'un comité ad-hoc pour préparer le document en question. Il avait été jugé moins onéreux d'utiliser un ou deux consultants et d'organiser des sessions de travail avec des chercheurs et administrateurs de recherche des SNRA lors de leur passage, pour préparer le document qui avait été examiné au cours d'une réunion interne sur l'OUA/CSTR-SAFGRAD convoquée à Addis-Abeba par le Secrétaire Général de l'OUA du 17 au 19 Septembre 1991. Comme prévu, la réunion avait pour objectif principal de débattre de la structure future du SAFGRAD. La réunion avait examiné les avantages et les inconvénients des trois structures alternatives suivantes :

- i. Statuto-Quo : le SAFGRAD demeure un Projet Semi-Autonome sous la tutelle de l'OUA
- ii. Le SAFGRAD se transforme en Bureau Permanent de l'OUA pour la recherche Agricole
- iii. Le SAFGRAD sert de Bureau Semi-Autonome de l'OUA pour la Coordination de la Recherche Agricole.

La réunion avait adopté l'alternative (iii) comme disposition à court et moyen terme et avait recommandé un engagement accru de l'OUA pour le financement du SAFGRAD. Plus particulièrement, il avait été recommandé que dans le court terme un personnel administratif-clé du BCS soit financé par le Secrétariat Général de l'OUA à compter du 1er Juin 1992. A moyen terme, le Secrétariat Général devrait en plus prendre en charge le volet technique du Bureau afin d'assurer et de renforcer la capacité d'autogestion du SAFGRAD pour la coordination régionale. A long terme, et dans le contexte de la Communauté Economique Africaine, le Secrétariat général devrait envisager de transformer le SAFGRAD en institution de conseil, d'élaboration et d'exécution de la politique alimentaire et de recherche agricole de l'Afrique.

Telle était la situation au début du mois de Décembre 1991. Les propositions devaient être soumises au Conseil des Ministres de l'OUA pour approbation vers la fin Février 1992. Il est à espérer que les principes généraux seront avalisés. Le mécanisme d'accroissement du soutien financier de l'OUA pourrait nécessiter quelques modifications. Pour certains, il serait préférable

d'augmenter sensiblement la subvention financière annuelle de l'OUA au SAFGRAD pour couvrir les salaires du personnel plutôt que de faire émarger progressivement le personnel du SAFGRAD au budget de l'OUA.

ix. Renforcement du Personnel clé du BCS

Le CA a la ferme conviction que le personnel du BCS est nettement insuffisant. Le personnel vital minimum dont le BCS a besoin pour accomplir sa mission a fait l'objet de débats au cours des troisième et cinquième réunions du CA. Il a finalement été convenu que compte tenu des fonctions actuelles du BCS, les trois postes supplémentaires suivants (par ordre de priorité) étaient indispensables :

- a. Responsable de la planification, du Suivi et de l'Evaluation des Projets
- b. Responsable de la Communication et
- c. Agent de Liaison pour l'Afrique Orientale et Australe

L'idéal en cas de disponibilité de fonds serait de renforcer encore le BCS avec trois autres postes :

- d. Responsables de la Promotion de la Recherche et des Ressources Humaines
- e. Editeur

f. Traducteur (Français-Anglais)

Il est envisagé que les candidats aux postes (a) à (e) soient recrutés au niveau international. Tous ces postes viennent en supplément à ceux des Coordonnateurs de réseau dont les rémunérations devraient être prévues dans les budgets des réseaux respectifs.

x. Publicité autour des activités du SAFGRAD

L'une des résolutions adoptées par le CA à sa réunion de Décembre 1987 demandait au BCS de "prendre immédiatement des mesures pour que les réalisations, les activités et les réunions du SAFGRAD soient pleinement connues du public". Cette résolution a été repercutée comme la toute première résolution du Conseil des DNRA réuni en Février 1989. Au cours de sa Cinquième Réunion (5-8 Février 1990), le CA a demandé que le manuscrit du document soit prêt en fin Décembre 1990 et que le BCS recherche des fonds pour le publier.

C'est en réponse à cette résolution que la brochure "Les RESEAUX SAFGRAD - Au Service des Systèmes nationaux de Recherche Agricole et Paysans des Producteurs de Cultures Vivrières de l'Afrique Sub-Saharienne" a été publiée en 1991 en Français et en Anglais. Cette brochure a connu une large diffusion en Afrique comme ailleurs.

xi. Règlement Interieur du CA

Le paragraphe (b) de la huitième résolution de la réunion de Février 1989 du conseil des DNRA a reporté le renouvellement du CA "jusqu'à ce que des informations plus détaillées soient disponibles pour amender les orientations définies par le conseil durant sa conférence de Février 1987". Lors de sa réunion de Février 1990, le CA s'est servi des orientations sus-mentionnées et de son expérience acquise au cours des trois années précédentes, pour produire le "Reglement Interieur du Conseil d'Administration du SAFGRAD" qui est joint en Annexe 2.

L'attention des membres du Conseil est attiré sur l'Article III concernant la durée du mandat des membres. Au lieu d'un mandat de 3 ans renouvelable, un mandat de 2 ans renouvelable a été proposé, dans la mesure où le Conseil des DNRA qui élit les membres du CA se réunit normalement tous les deux ans. Chaque membre du CA peut être réélu pour un ou plusieurs mandats de 2 ans, mais le renouvellement des membres devrait être échelonné pour assurer une certaine continuité (i.e seule une portion, disons 50% des membres devraient être remplacés en cas de besoin). Le Conseil est également invité à prévoir 3 à 4 substituts pour remplacer des membres qui pour une raison ou une autre cesseraient d'assurer leurs mandats.

Il est demandé au Conseil d'examiner et d'approuver ce règlement.

xi. Règlement Interieur du CA

Le paragraphe (b) de la huitième résolution de la réunion de Février 1989 du conseil des DNRA a reporté le renouvellement du CA "jusqu'à ce que des informations plus détaillées soient disponibles pour amender les orientations définies par le conseil durant sa conférence de Février 1987". Lors de sa réunion de Février 1990, le CA s'est servi des orientations sus-mentionnées et de son expérience acquise au cours des trois années précédentes, pour produire le "Reglement Interieur du Conseil d'Administration du SAFGRAD" qui est joint en Annexe 2.

L'attention des membres du Conseil est attiré sur l'Article III concernant la durée du mandat des membres. Au lieu d'un mandat de 3 ans renouvelable, un mandat de 2 ans renouvelable a été proposé, dans la mesure où le Conseil des DNRA qui élit les membres du CA se réunit normalement tous les deux ans. Chaque membre du CA peut être réélu pour un ou plusieurs mandats de 2 ans, mais le renouvellement des membres devrait être échelonné pour assurer une certaine continuité (i.e seule une portion, disons 50% des membres devraient être remplacés en cas de besoin). Le Conseil est également invité à prévoir 3 à 4 substituts pour remplacer des membres qui pour une raison ou une autre cesseraient d'assurer leurs mandats.

Il est demandé au Conseil d'examiner et d'approuver ce règlement.

xii. Critères minima exigés des réseaux souhaitant être administrés ou soutenus par le SAFGRAD

A sa réunion de Février 1990, le CA a été informé que plusieurs nouveaux groupes de réseaux avaient pris contact avec le SAFGRAD pour obtenir une assistance administrative dans le cadre de la coordination des réseaux sous la tutelle de l'OUA. Après avoir attentivement examiné la question, le CA a recommandé que toute décision prise par le SAFGRAD en vue d'administrer ou de soutenir un réseau quelconque (autre que ceux basés sur une ou plusieurs cultures du SAFGRAD) devrait se fonder sur la contribution potentielle dudit réseau au renforcement des réseaux SAFGRAD de recherche sur les cultures déjà existants.

xiii. Groupe de parrainage du SAFGRAD

Il est à rappeler au Conseil que durant sa réunion de Février 1987 il avait classé le "Groupe de Parrainage du SAFGRAD" comme une entité de gestion non-structurée du SAFGRAD. Par la suite, le Conseil avait arrêté la composition et les fonctions de ce groupe. Cependant au cours des cinq dernières années, le Groupe de Parrainage du SAFGRAD ne s'est pas réuni bien que plusieurs tentatives aient été faites mais en vain par l'OUA/CSTR-SAFGRAD pour convoquer une réunion des donateurs du SAFGRAD. Il a été reconnu que l'une des raisons de la "non performance" du Groupe de Parrainage était le profil apparemment faible de sa composition

(caractéristique qui n'était pas de nature à attirer l'attention de la communauté internationale des donateurs) et de ses termes de référence vagues et relativement peu importants.

Au cours de sa réunion des 28 et 29 Novembre 1991, le CA a examiné un document préparé à ce sujet par le BCS. Il a été convenu qu'il était impératif de mettre sur pied un "Groupe de Parrainage" puissant du SAFGRAD qui donnerait au SAFGRAD plus d'avantage pour rechercher des fonds en même temps que d'autres organisations rivales.

Après examen attentif, le CA a convenu que les fonctions du groupe de Parrainage devraient consister à :

- solliciter des fonds pour les activités de projet
- influencer les politiques de recherche et de développement agricoles
- s'assurer de la responsabilité des activités de projet
- recevoir et examiner les rapports financières et administratifs
- évaluer les projets et
- fournir des orientations au SAFGRAD pour qu'il joue son rôle d'organisme Africain de Promotion et de Coordination de la Recherche.

Le groupe sera composé comme suit :

- i. Secrétaire Général de l'OUA - President
- ii. Deux Ministres représentant l'Afrique Occidentale
- iii. Un ministre représentant l'Afrique Centrale
- iv. Deux ministres représentant l'Afrique Orientale et Australe
- v. Un représentant de la CEA.
- vi. Les représentants des donateurs (e.g. USAID, FIDA, CRDI, FAC, Fondation Ford etc.)
- vii. Le Président du Conseil d'Administration
- viii. Quatre DNRA représentant respectivement l'Afrique Occidentale, Centrale, Orientale et Australe.

Le groupe se réunira une fois tous les trois ans (ou selon les nécessités) sur convocation du Secrétaire Général de l'OUA.

Le Conseil est invité à examiner et à approuver la réévaluation du "Groupe de parrainage".

- xiv. Production par le BCS de rapports annuels imprimés, à compter de 1991

Au cours de sa Septième Réunion (28-29 Novembre 1991), le CA a été préoccupé par le fait que le Bureau de Coordination du SAFGRAD n'ait pas publié de rapports annuels sur les activités du SAFGRAD. Il a été reconnu qu'il fallait sans délai remédier à la

situation surtout que ce type de publication pourrait grandement contribuer à la diffusion des technologies du SAFGRAD et à faire connaître davantage au public les réalisations du SAFGRAD. Le Conseil d'Administration a par conséquent recommandé que le BCS prenne immédiatement des dispositions pour produire à compter de la fin de l'année 1991 des rapports annuels imprimés consolidés (ce premier volume serait tiré du Rapport final de SAFGRAD II). Les rapports annuels devraient être diffusés le plus largement possible à l'intérieur et à l'extérieur du continent Africain.

xv. Intégration du Nouveau Réseau Mil de l'ICRISAT pour l'Afrique Occidentale dans le Système des Réseaux SAFGRAD

Durant sa réunion de Novembre 1991, le CA a été informé de l'existence d'un nouveau Réseau Mil de l'ICRISAT pour l'Afrique. Le CA a noté que ce réseau entretenait des échanges amicaux avec le BCS bien que son financement et sa gestion relèvent uniquement de l'ICRISAT. Néanmoins, le CA a reconnu que la politique de l'OUA voulait que le SAFGRAD fournisse des services techniques et administratifs aux réseaux travaillant sur ses cultures de mandat dont le petit mil. A cet égard, le CA a convenu que le Réseau pouvait être autorisé à se développer mais qu'il fallait demander au Conseil des DNRA de débattre ce sujet afin que le réseau soit pleinement intégré au système SAFGRAD de réseaux de recherche sur les cultures.

2.2 PARTICIPATION AUX PREMIERES REUNIONS DES COMITES
DIRECTEURS DES DIFFERENTS RESEAUX ET A LA CONFERENCE
INTER-RESEAUX.

L'une des toutes premières décisions du CA a été de demander à quelques uns de ses membres de participer aux premières réunions des comités directeurs des différents réseaux afin de s'assurer que les membres de chaque comité directeur ont pleinement conscience de leurs rôles tels que spécifiés à la réunion des DNRA en Février 1987. La participation des membres du CA à de telles réunions a remonté le moral des membres des comités directeurs et a facilité l'établissement de relations harmonieuses entre les Coordonnateurs de réseau et les Comités Directeurs. Par exemple, il a fallu rectifier une situation où le Coordonnateur de réseau était également le Président du Comité Directeur et une autre situation où tous les programmes nationaux participants étaient représentés dans le Comité Directeur. Le CA s'efforce encore de changer la situation persistante dans un réseau où les programmes nationaux ont été élus dans le comité directeur en lieu et place des chercheurs sur la base de leurs mérites individuels. Dans l'ensemble, les différents comités directeurs ont assumé honorablement leurs responsabilités et un cadre de chercheurs ayant une expérience fort louable en matière de réseau de recherche coopérative a vu le jour.

Un membre du CA a participé à la conférence biennale conjointe des réseaux mais et niébé tenue à Lomé (Togo) en Mars 1989 tandis

qu'un autre membre a représenté le CA à la conférence inter-réseaux des quatre réseaux de recherche sur les cultures tenue à Niamey (Niger) en Mars 1991. A chacune de ces deux réunions, le membre du CA a été chaleureusement accueilli. Il a contribué aux élections d'un comité directeur ou plus et a présidé certaines des sessions de la conférence.

2.3 EVALUATION INTERNE DES RESEAUX SAFGRAD PAR LE CA

Comme précédemment indiqué, le CA a au cours de sa réunion de Février 1990 recommandé une évaluation interne des quatre réseaux SAFGRAD basés sur les cultures, à savoir :

- i. Le Réseau Régional Est Africain de recherche sur le Sorgho et le Mil (EARSAM)
- ii. Le Réseau Ouest et centre Africain de recherche sur le Sorgho (ROCARS)
- iii. Le Réseau Niébé d'Afrique Occidentale et Centrale (RENACO)
- iv. Le Réseau Maïs d'Afrique Occidentale et Centrale (WECAMAN)

Termes de Référence : Les termes de référence de l'équipe d'évaluation étaient les suivants :

- i. Evaluer la performance des réseaux respectifs sur la base

des résultats escomptés de SAFGRAD II.

- ii. Déterminer si les activités des réseaux ont facilité la vulgarisation des variétés améliorées et des technologies afférentes, pour la production de cultures vivrières.
- iii. Obtenir des informations en retour sur l'amélioration des compétences de recherche des SNRA.
- iv. Déterminer si les réseaux ont positivement influencé le développement du leadership et la gestion des réseaux des SNRA.
- v. Evaluer les liens actuels (tels que perçus par les SNRA), entre les entités des réseaux (i.e BCS, CIRA et Comités Directeurs des Réseaux respectifs) et proposer des domaines d'amélioration pour servir efficacement les SNRA.
- vi. Déterminer si les réseaux ont influencé les programmes de recherche des CIRA et des SNRA.
- vii. Recueillir les points de vue des SNRA sur le transfert de la gestion des réseaux aux SNRA et sur la validité de cette gestion à long terme avec un soutien financier externe minimum.
- viii. Identifier des domaines spécifiques de recherche qu'il conviendrait d'intensifier dans l'ensemble des activités des réseaux.

Composition de l'Equipe d'Evaluation : L'équipe qui a évalué les trois réseaux en Afrique Occidentale et Centrale comprenait :

- i. M. Hector Mercer-Quarshie du Ghana, Chef d'équipe et membre du CA ;
- ii. Dr Sansan Da du Burkina faso, membre du CA ;
- iii. Dr Michel Sedogo, Directeur Général, CNRST, Burkina Faso;
- iv. Dr Jojo Badu Forson de l'ICRISAT, Niamey, Niger et
- v. Dr Joseph Suh de l'IITA, Ibadan, Nigeria.

L'équipe a visité les pays suivants :

Burkina Faso	-	21 - 22 Mai 1990
Mali	-	23 - 25 Mai 1990
Niger	-	26 - 30 Mai 1990
Nigeria	-	30 Mai - 2 Juin 1990

L'équipe qui a évalué l'EARSAM était composée comme suit :

- i. M. Hector Mercer-Quarshie, Chef d'équipe
- ii. Dr Ibrahim Babiker du Soudan, membre du CA (n'a rejoint l'équipe qu'au Soudan à cause de problèmes de visa pour le Kenya et l'Ethiopie).
- iii. M. John B.K. Kvuma, chercheur principal du SNRA d'Ethiopie.

Malheureusement, l'ICRISAT n'a pas répondu à l'invitation qui lui était faite d'envoyer un représentant au sein de l'équipe.

L'équipe a visité les pays suivants :

Kenya	-	9 - 12 Juillet 1990
Ethiopie	-	12 - 15 Juillet 1990
Soudan	-	15 - 28 Juillet 1990

Dans l'ensemble les réseaux ont honorablement fonctionné comme le témoignent les observations suivantes de l'équipe d'évaluation.

- Les chercheurs des SNRA et des CIRA de la région ont été généralement satisfaits du fonctionnement des quatre réseaux.
- Les réseaux ont facilité l'échange de germoplasme aussi bien pour l'expérimentation que pour la mise au point de nouvelles variétés. En Afrique occidentale, des variétés améliorées de maïs et de niébé étaient disponibles pour vulgarisation tandis qu'en Afrique Orientale des variétés améliorées de sorgho avaient été vulgarisées auprès des paysans ou se trouvaient au stade de prévulgarisation.
- Différents types de formation de courte durée (formation en cours d'emploi, séminaires, ateliers et visites d'étude) avaient aidé à améliorer les compétences de recherche des techniciens et des chercheurs.
- En dehors de certains centres avancés, les réseaux ont considérablement influencé l'identification des priorités et besoins de recherche des SNRA.
- Les SNRA d'Afrique Occidentale et d'Afrique Orientale avaient des opinions différentes quant au futur employeur du Coordonnateur de réseau. Les SNRA d'Afrique Occidentale approuvaient à l'unanimité que le Coordonnateur de réseau soit un employé à part entière du Bureau de Coordination du SAFGRAD. Par contre, les SNRA d'Afrique Orientale préféraient que le Coordonnateur de

réseau demeure un employé de l'ICRISAT.

- Pour rendre plus efficace la collaboration entre les SNRA et les CIRA, des liens formels devraient être établis entre les institutions compétentes (c'est-à-dire participation des CIRA aux réunions des comités directeurs, invitation des Comités Directeurs et du BCS aux réunions de planification et d'évaluation de programme des CIRA etc.)
- Le Bureau de Coordination avait mené une action efficace au sein des SNRA et des Comités Directeurs et en tant que porte-parole des SNRA et des réseaux aux réunions avec les CIRA et les donateurs. Cependant ce rôle de liaison n'a pas toujours été reconnu par certains chercheurs nationaux en raison de l'insuffisance d'information. Le BCS devrait s'efforcer de combler cette lacune d'information grâce à une utilisation plus effective du bulletin d'information du SAFGRAD, à des visites aux institutions nationales et en outre à la nomination d'un agent de liaison en Afrique Orientale.
- Les efforts déployés pour diffuser les informations scientifiques et techniques devraient se poursuivre et s'adresser à un plus grand nombre de chercheurs.

Par ailleurs, l'équipe d'évaluation a formulé des recommandations spécifiques sur l'amélioration de la situation dans les deux sous-régions. Ces recommandations figurent aux pages 32 à

36 du rapport et sont reprises en Annexe 3.

Le CA a examiné le rapport au cours de sa sixième réunion (12-14 Février 1991) et a reconnu qu'un effort particulier devait être fait pour renforcer/améliorer les aspects suivants :

- i. échange d'information entre le BCS et les SNRA, surtout ceux d'Afrique Orientale
- ii. formation en vue de renforcer les capacités scientifiques et techniques des SNRA
- iii. approche multidisciplinaire pour la recherche des réseaux, afin d'assurer une plus grande intégration de la recherche des SNRA et
- iv. Image de l'EARSAM comme réseau de l'OUA/SAFGRAD par une plus grande collaboration avec les SNRA membres d'Afrique orientale.

Le CA a d'autre part recommandé que des copies du rapport soient envoyées à tous les partenaires des réseaux SAFGRAD à savoir les directeurs des SNRA et les Ministres chargés de la recherche agricole dans les pays membres du SAFGRAD, les donateurs, l'OUA/CSTR et les CIRA.

3. QUESTIONS RELATIVES AUX RESEAUX

Les réseaux de recherche coopérative ont constitué l'axe principal de SAFGRAD II qui dirige les quatre réseaux de recherche sur les cultures et le réseau d'étude des systèmes de production d'Afrique de l'Ouest. D'une manière générale, les termes de référence du CA consistent à aider au mieux le BCS à réaliser les objectifs des réseaux, particulièrement les réseaux basés sur les cultures.

De ce fait, la plupart des questions ayant trait aux réseaux et qui ont retenu l'attention du CA durant les cinq dernières années ont été examinées au chapitre 2 du présent rapport (voir par exemple (i) - (vi) - (x) et (xii) de la section 2-1-1 ainsi que l'ensemble des sections 2-2 et 2-3 ci-dessus).

Par ailleurs presque tout le chapitre 4 ainsi que le chapitre 5 s'apèsantiront sur les questions des réseaux. En outre, les rapports du Coordinateur International et du Directeur de la Recherche fourniront des détails sur les questions qui n'ont pas été couvertes par le présent rapport.

4. DOCUMENTS IMPORTANTS PREPARES PAR LE BCS EN COLLABORATION AVEC LE CA

Les trois documents suivants considérés comme importants par le CA ont été préparés par le BCS en collaboration avec le CA après la réunion du Conseil des DNRA tenue en Février 1989.

- i. PLAN STRATEGIQUE DES RESEAUX SAFGRAD
(pp. 86 + xxv) Août 1990.
- ii. LES RESEAUX SAFGRAD : Au Service des Systèmes Nationaux
de Recherche Agricole et des Paysans Producteurs de
Cultures Vivrières en Afrique Sub-Saharienne
(pp. 22) - 1991.
- iii. EVALUATION INTERNE DES RESEAUX SAFGRAD
(pp. 50 + iii) Juillet 1990

Des copies de chacune de ces trois publications ont auparavant été envoyées aux membres du Conseil des DNRA.

4.1 PLAN STRATEGIQUE DES RESEAUX SAFGRAD

Une toute première version préliminaire de cette publication a été présentée au Conseil lors de sa réunion de Février 1989, avec pour intitulé "Plans à Moyen et Long terme du SAFGRAD". Les membres du Conseil ont décidé d'emporter les copies du document dans leurs pays respectifs pour étude approfondie et de communiquer

leurs observations au BCS dans un délai de deux mois. le Conseil des DNRA a ensuite demandé que la version révisée du document soit présentée à la réunion suivante du CA.

Pour préparer le projet de version finale du plan, 40 experts de différentes disciplines ressortissants de 20 pays ont apporté leur contribution à différents stades. Il s'agissait surtout de Coordonnateurs de réseau, de cadres du BCS ainsi que de chercheurs, d'administrateurs de la recherche et de décideurs politiques des SNRA y compris certains membres du CA.

Le projet de version finale a été présenté par le BCS au CA lors de sa réunion de février 1990. D'une manière générale, le CA s'est montré satisfait de la qualité du Plan mais a formulé les observations spécifiques suivantes :

- i. Afin d'améliorer la qualité technique du projet de plan,
le CA a recommandé :
 - a. Que les terminologies telles que centre avancé, centre associé etc soient clairement définies et que les qualifications anglophones acquises à la suite d'une formation académique soient bien expliquées en français.
 - b. Que les directeurs des SNRA soient informés dès que le plan serait prêt pour soumission aux donateurs. Il devrait également leur être envoyé les prévisions de besoins de formation pour leurs pays respectifs afin

- qu'ils y apportent des observations ou des amendements.
- c. Les réalisations du SAFGRAD devraient être plus largement diffusées pour fournir de plus amples informations particulièrement aux responsables des SNRA et pour sensibiliser les donateurs potentiels.
 - d. Que les contributions des SNRA aux réseaux SAFGRAD soient clairement définies pour indiquer l'affectation, sans frais, aussi bien dans les centres avancés que dans les SNRA adaptateurs de technologies, de chercheurs, de terrain pour les essais, de soutien logistique pour la recherche etc.

ii. Après examen de l'ensemble de la question de la phase transitoire (voir page 46 du Plan publié)

Le CA a reconnu la nécessité d'une période transitoire durant SAFGRAD III et a convenu que tous les efforts devraient être entrepris pour effectuer cette transition au cours des deux premières années. Ceci permettrait aux CIRA, aux SNRA et au SAFGRAD de s'adapter à la nouvelle situation tout en accordant au SAFGRAD le temps de définir aux coordonnateurs leurs nouvelles responsabilités et d'assurer une bonne transition de SAFGRAD II à la nouvelle phase.

iii. Recommandation du CA sur les six scénarios proposés pour le transfert de la Coordination des réseaux des CIRA aux SNRA

Sur les six scénarios possibles proposés pour la période transitoire (voir p. 46 du plan publié) seuls deux ont été retenus par le CA. La préférence était accordée en premier lieu au transfert des coordonnateurs africains de réseaux, actuellement employés par les CIRA, au Bureau de Coordination du SAFGRAD (il s'agit du scénario (c) du plan publié). Les fonds des réseaux devaient également être virés dans un compte SAFGRAD. Les Coordonnateurs feraient alors partie du personnel de l'OUA/CSTR/SAFGRAD.

Le second scénario consistait à choisir un chercheur de SNRA devant servir de coordonnateur de réseau mais affecté dans un centre avancé du réseau situé dans un pays autre que le sien. Durant la phase transitoire, le coordonnateur nouvellement recruté travaillerait en collaboration avec le coordonnateur en place dont il serait l'homologue (ceci est une modification du scénario (a) du plan). L'appui technique continuerait à être assuré par les CIRA et centres avancés compétents, pendant que les services juridiques administratifs et financiers seraient fournis par le SAFGRAD.

iv. Elaboration d'activités de projet bien formulées
à partir du plan

L'une des résolutions de la Septième Réunion (28- 29 Novembre 1991) du CA stipulait ce qui suit :

"Reconnaissant que le Plan Stratégique des Réseaux SAFGRAD a été élaboré grâce à la participation active des SNRA ; reconnaissant la nécessité de formuler, d'élaborer et de spécifier les activités de projet afin d'atteindre les objectifs à court et à long terme dans un cadre temporel spécifique en plus de la définition des intrants requis et des résultats escomptés, le CA recommande l'exécution d'activités de projet bien formulées sur la base des contraintes auparavant identifiées. Le Conseil recommande en outre que les coordonnateurs de réseau et certains membres des comités directeurs commencent immédiatement à élaborer des projets qui seront attentivement examinés au cours des prochaines réunions des comités directeurs respectifs, réunions auxquelles des personnes ressources compétentes seront invitées".

4.2 LES RESEAUX SAFGRAD

Le motif de la publication de cette brochure du SAFGRAD a été souligné à la section (x) du 2-1-1 ci-dessus. Cette brochure est

essentiellement un document publicitaire produit pour faciliter l'information des décideurs politiques des pays membres et des organismes donateurs. Les membres du Conseil sont priés de bien vouloir indiquer toutes anomalies dans la brochure et de suggérer des améliorations éventuelles.

4.3 EVALUATION INTERNE DES RESEAUX SAFGRAD

Cette publication a été examinée de manière détaillée à la section 2-3 ci-dessus. Dans la mesure où l'un des objectifs de l'évaluation était de déterminer comment améliorer l'efficacité des réseaux, toute suggestion de la part des membres du Conseil des DNRA à cet égard serait la bienvenue.

5. POINTS SAILLANTS DE L'EVALUATION FINALE DE SAFGRAD II INSTITUEE PAR LE DONATEUR

L'évaluation finale de SAFGRAD II a été effectuée depuis le début du mois d'Avril 1991 jusqu'au 28 Juin 1991 par les chercheurs suivants désignés par l'USAID.

- | | | |
|------------------------|---|---|
| - Dr R. James Bingen | - | Chef d'équipe |
| - Dr Timothy Schilling | - | Sélectionneur/Agronome |
| - Dr William Judy | - | Spécialiste en Administration de la Recherche |

L'évaluation avait pour objectifs généraux de déterminer si le SAFGRAD avait atteint les objectifs arrêtés dans le Document de Projet et ses Admendements et si une phase de suivi était nécessaire (dans l'affirmative, quels pourraient être les objectifs de la phase de suivi ?).

En dehors de leurs entretiens avec le personnel du BCS et les coordonnateurs des différents réseaux ainsi que d'autres responsables de l'ICRISAT (au Centre Sahélien ICRISAT de Niamey) et de l'IITA (au siège de l'IITA à Ibadan, Nigeria), les évaluateurs ont rendu visite à certains administrateurs de la recherche et chercheurs du Mali, du Niger, de Guinée Conakry et du Kenya, avec qui ils se sont entretenus.

A presque tous les égards, le rapport d'évaluation a été très positif et favorable. Ainsi, les Conclusions extraites directement du rapport étaient les suivantes.

5.1 CONCLUSIONS DU RAPPORT D'EVALUATION

5.1.1 Conclusions sur la recherche des réseaux

- Les chercheurs des programmes nationaux ont activement participé à l'établissement des priorités de recherche des réseaux SAFGRAD. Ces priorités mettent généralement l'accent sur les principales contraintes biologiques communément rencontrées en Afrique semi-aride. Les essais

des réseaux traitent essentiellement des contraintes de production à l'agriculture semi-aride, à travers l'amélioration variétale.

- Le Bureau du Directeur de la recherche du BCS a joué un important rôle en faisant en sorte que les programmes de recherche des réseaux répondent aux intérêts et préoccupations des programmes nationaux.

- Les réseaux SAFGRAD conduisent effectivement des essais régionaux de performance variétale, financent la recherche à caractère régional menée par les programmes nationaux et fournissent aux chercheurs nationaux un forum pour la communication et l'échange scientifique.

- Les réseaux SAFGRAD constituent un outil efficace pour assurer le lien entre les chercheurs nationaux et les centres internationaux.

- En collaboration avec les centres internationaux, les réseaux SAFGRAD sont un mécanisme efficace pour mettre en commun les ressources de recherche des programmes nationaux forts et des programmes nationaux faibles afin de résoudre les contraintes régionales à la production agricole.

- La qualité du matériel génétique et autre matériel technique disponibles au niveau des programmes nationaux grâce aux réseaux pourrait être améliorée à travers les

relations avec un plus large éventail de sources de financement telles que les CRSP financés par l'USAID, les organisations non gouvernementales etc.

- Les programmes nationaux apprécient hautement les technologies diffusés par les réseaux et les utilisent dans les essais en station comme en milieu paysan. On peut constater que la technologie diffusée par les réseaux a été vulgarisée et adoptée par les paysans. Cependant, les réseaux ne se sont pas efforcés de suivre et d'évaluer le cheminement des technologies après leur introduction dans un programme national. De ce fait, il s'avère difficile de déterminer l'impact de la recherche des réseaux en milieu paysan.
- Il est clairement démontré que le nombre et la proportion des technologies mises au point par les programmes nationaux ont augmenté dans les essais régionaux des réseaux. Ceci indique que certains programmes ont élaboré des technologies qui méritent d'être testées sur le plan régional, et que les réseaux offrent un véhicule pour cet effet de "surplus" devant être récupéré par d'autres programmes nationaux.
- Les programmes de recherche des centres internationaux (IITA et ICRISAT) ont évolué durant la période du projet pour aller de pair avec les priorités de recherche des réseaux. Il est difficile de dire si cette évolution des CIRA s'est faite pour répondre à la demande ou aux

activités des réseaux.

5.1.2 Conclusions sur l'Administration des Réseaux

- Le Bureau de Coordination du SAFGRAD, en association avec les chercheurs et administrateurs nationaux a mis au point une stratégie pour la structure institutionnelle, l'administration et le fonctionnement des réseaux de recherche régionale sur les cultures. Durant la période du projet, le BCS a pu clarifier sa contribution à l'administration des réseaux.
- Le soutien des donateurs externes sera nécessaire pour que le Bureau de Coordination du SAFGRAD continue à appuyer effectivement les réseaux de recherche.
- Les Coordonnateurs de réseau travaillent en étroite collaboration avec les chercheurs des programmes nationaux et leurs CIRA dans l'exécution des programmes.
- L'amélioration des compétences professionnelles et de l'effectif des chercheurs nationaux est sans doute l'une des réalisations les plus importantes et les plus durables des réseaux.
- La promotion professionnelle de près de 700 spécialistes et techniciens de la recherche agricole a pu se faire à un coût très faible par participant.
- Une évaluation de l'efficacité et de la réalité des réseaux pourrait mieux se faire si l'importance et les

implications véritables des objectifs de recherche et buts à court terme des réseaux étaient clairement définis.

- Les programmes nationaux tirent directement profit de leur participation aux activités des réseaux SAFGRAD. Au cours de l'existence du projet et principalement sur l'initiative de l'USAID et du BCS, le mouvement des ressources de recherche des réseaux vers les programmes nationaux s'est accentué.
- Les positions occupées par les chercheurs et administrateurs nationaux dans le système d'administration de la recherche du SAFGRAD permettent aux programmes nationaux d'exercer le leadership et d'influencer la direction des réseaux SAFGRAD.
- La notion de recherche des "centres avancés" et d'essais régionaux est un moyen effectif et efficace pour la mise au point et la diffusion de la recherche au profit de tous les pays participants.
- Le SAFGRAD recherche activement une voie appropriée pour "harmoniser" les relations entre les réseaux mais du SAFGRAD et de la CORAF.

5.1.3 Leçons de l'Evaluation Finale de SAFGRAD II

Les leçons suivantes de l'évaluation de SAFGRAD II sont une fois de plus directement extraites du rapport - ces leçons

devraient s'avérer utiles pour la planification et la conception des projets destinés à soutenir encore le SAFGRAD ou d'autres réseaux de recherche agricole en Afrique sub-Saharienne.

- Le système de réseaux de recherche agricole en Afrique sub-Saharienne peut effectivement générer et diffuser des technologies appropriées, mais constitue également un important moyen de promouvoir la croissance et le développement d'une communauté scientifique africaine. Les visites d'échange entre les chercheurs ou les tournées d'inspections sont particulièrement efficaces.
- Les investissements consentis aux réseaux de recherche agricole aident à renforcer directement les programmes nationaux en rendant possible l'accès aux nouvelles technologies, en soutenant le développement de technologies améliorées en collaboration avec d'autres programmes nationaux et en permettant régulièrement et librement la communication professionnelle entre les chercheurs nationaux et les administrateurs.
- Les programmes nationaux aussi bien solides que faibles peuvent profiter de leur appartenance à un réseau de recherche.
- Les réseaux de recherche régionale peuvent constituer un mécanisme efficace de financement des activités nationales de recherche mais des moyens doivent être recherchés pour une allocation adéquate des ressources

financières disponibles, aux programmes nationaux.

- L'organisation de l'Unité Africaine est un cadre organisationnel et politique approprié au sein duquel les réseaux de recherche agricole peuvent être administrés. Elle peut offrir les perspectives les plus prometteuses pour la continuation d'un système de réseaux véritablement régional qui transcende les frontières politiques et les barrières linguistiques et ainsi développe la capacité des chercheurs africains à relever les défis de recherche communs dans les vastes zones agro-écologiques.
- Le succès de l'organisation et du fonctionnement de réseaux efficaces de recherche agricole en Afrique subsaharienne dépend au moins des critères suivants :
 - l'identification par les membres du réseau de problèmes communs partagés
 - le leadership technique des chercheurs nationaux collaborant avec les programmes des centres internationaux de recherche
 - l'intérêt des chercheurs et administrateurs de recherche qui favorise la collaboration entre les participants et suscite un soutien national pour la recherche régionale
 - un organe permanent de coordination régionale fonctionnant avec un statut régional politique et diplomatique accepté, un comité consultatif permanent et

des chercheurs nationaux assumant des rôles de leaders et une supervision scientifique effective.

- Il faudra des efforts concertés pour dépasser "l'approche amélioration variétale" et résoudre les contraintes de production agricole en Afrique sub-saharienne. L'insertion de volets agronomiques et de gestion plus élargis comme la lutte intégrée contre les ravageurs ou la recherche sur les systèmes de production, dans un programme régional solide peut exiger qu'une attention particulière soit accordée à l'utilisation effective et à la comparaison de résultats plus spécifiques à des sites.
- Le transfert effectif de la responsabilité totale des réseaux régionaux nécessitera la disponibilité de personnes susceptibles d'assumer plusieurs types de leadership.
 - leadership technique basé sur des compétences et l'expérience scientifiques reconnues.
 - leadership organisationnel nécessitant des compétences et de l'expérience en matière de planification, d'exécution et d'évaluation de la recherche.
 - leadership opérationnel basé sur une expérience démontrée dans la conduite des activités de recherche et dans l'analyse et l'interprétation des données.

- leadership conceptuel attestant la capacité de définir un problème et d'élaborer un programme de recherche pour le résoudre.
- leadership en matière de parrainage, avec de l'expérience et de l'aptitude pour initier des propositions et rechercher un financement.

5.2 RESUME DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'EVALUATION

Les recommandations recueillies directement du rapport sont les suivantes :

- i. La principale recommandation de l'évaluation demandait à l'AID et aux autres donateurs de s'engager sur 10 ans à assister financièrement et techniquement les réseaux SAFGRAD. Cet engagement devrait inclure un soutien continu au Bureau de Coordination du SAFGRAD pour assurer l'appui à la direction scientifique et au secrétariat des réseaux.
- ii. Des voies et moyens devraient être recherchés pour combler la période s'écoulant de la fin du projet actuel en Décembre 1991 à l'élaboration et à l'autorisation d'un "SAFGRAD III".
- iii. L'appui continu aux réseaux de recherche agricole devrait assurer la pleine participation des programmes nationaux forts et des programmes nationaux faibles.

- iv. Des plans stratégiques doivent être élaborés pour les réseaux, sur la base d'une évaluation des objectifs de recherche des réseaux et de la relation entre ces objectifs dans les contextes socio-économiques et politiques où ils doivent être réalisés.
- v. Les stratégies et programmes de recherche des réseaux devraient être définis indépendamment de l'estimation des fonds de projets disponibles mais avec pour objectif de solliciter un soutien pour la recherche.
- vi. Les réseaux devraient mettre au point un système permettant d'analyser et d'interpréter à temps les essais régionaux de recherche et de variétés en mettant l'accent sur les implications pour la recherche régionale et les essais à venir.
- vii. Avec le soutien du Bureau de Coordination du SAFGRAD, les réseaux devraient rechercher l'utilisation la plus efficace des groupes de travail comme moyen de surpasser les programmes axés sur l'amélioration variétale.
- viii. Des mécanismes plus spécifiques doivent être conçus pour assurer les relations plus efficaces et régulières entre les programmes nationaux et les centres internationaux par le canal des réseaux.
- ix. Il devrait être possible de réduire la fréquence des réunions des comités directeurs des réseaux sans mettre en danger la qualité scientifique des programmes de recherche des réseaux.

- x. A l'avenir, le soutien aux réseaux SAFGRAD devra redéfinir les relations et les responsabilités des différentes entités des projets (organisme donateur, BCS et s'il ne s'agit pas du BCS, l'organisme ou les organismes de recherche et d'exécution et de soutien scientifique et technique).

5.3 OBSERVATIONS DU CA RELATIVES AUX QUESTIONS SOULEVEES DANS LE RAPPORT D'EVALUATION

- I. Absence d'orientation sur l'impact socio-economique et déséquilibre disciplinaire en matière de recherche des réseaux

Concernant l'observation selon laquelle les priorités des programmes des réseaux manquaient d'orientation sur un impact socio-économique disciplinaire, le CA a convenu que pour les futurs renouvellements des membres des comités directeurs, au moins un socio-économiste devrait être élu ou coopté au sein de chaque comité-directeur. En outre, des projets socio-économiques devraient être inclus dans l'élaboration de SAFGRAD III. Le Réseau d'Etude des Systèmes de Production de l'Afrique de l'Ouest (RESPAO) serait également invité à conseiller les réseaux de recherche sur les cultures pour la conception et l'exécution d'études socio-économiques. Ceci

permettrait aux réseaux d'effectuer aussi des études socio-économiques utiles à leurs réseaux respectifs de recherche sur les cultures.

ii. Analyse statistique appropriée des essais régionaux

Le CA a convenu avec l'équipe d'évaluation externe qu'à l'avenir, les réseaux devraient analyser les données des essais régionaux recueillies dans les différentes localités et sur plusieurs années, afin de tirer plus facilement des conclusions.

iii. Evaluation de l'impact des activités du SAFGRAD

Après de longs débats sur la justification et la nécessité d'une étude d'évaluation de l'impact des activités du SAFGRAD, le Conseil d'Administration a recommandé que cette étude soit entreprise mais qu'elle soit essentiellement axée sur les résultats de SAFGRAD II. D'une manière spécifique, l'accent devrait être mis sur la contribution particulière des réseaux au renforcement des capacités de recherche des systèmes nationaux de recherche agricole des pays participants et sur l'évaluation de l'impact en milieu paysan des technologies mises au point par les réseaux pour l'amélioration de la production et de la productivité des cultures vivrières (à

savoir le maïs, le sorgho, le mil et le niébé). L'étude devrait également déterminer la meilleure manière de réorienter les activités futures des réseaux, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des paysans.

iv. Activités inter-réseaux

Concernant les activités inter-réseaux, le CA a décidé que des groupes de travail inter-réseaux soient créés pour se pencher sur les problèmes intéressant deux réseaux ou plus, particulièrement durant la phase de conception de SAFGRAD III où il est prévu que des chercheurs travaillant dans le cadre de différents réseaux se retrouveront au même endroit.

v. Formulation appropriée de projets

Parlant de l'importance d'une formulation appropriée des projets, le CA a fait observer que les projets bien formulés attireraient plus facilement les fonds des donateurs que les projets mal formulés. Il a également été noté qu'il était important que les projets soient amplement examinés avec ceux qui sont censés les exécuter. A cet égard, les Coordonnateurs de réseaux et certains membres des comités directeurs devraient immédiatement commencer à concevoir et à sélectionner des projets (sur la base

des contraintes antérieurement identifiées) qui seront étudiés et peaufinés par les prochaines réunions des comités directeurs respectifs auxquelles pourraient être invitées des personnes ressources. Les projets approuvés par les comités directeurs seraient alors soumis au Directeur de la Recherche qui solliciterait ensuite les services d'un expert en formulation de projet pour finaliser les propositions.

vi. Inexactitudes techniques dans le corps du rapport

Il a été observé que le rapport comportait un certain nombre d'inexactitudes techniques et de mauvaises présentations des faits qui ont très probablement été involontaires. Par exemple, il n'est pas vrai (comme stipulé à la page 5, paragraphe 2) que les chercheurs SAFGRAD sur le maïs ont concentré leurs efforts sur la sélection de variétés de maïs pour des milieux fertiles bien arrosés plutôt que pour les conditions de stress et de faibles intrants que connaissent la plupart des paysans d'Afrique semi-aride. Au contraire une part importante des activités de recherche coopérative a consisté à mettre au point des variétés de maïs résistantes/tolérantes à la sécheresse. Les variétés extra-précoces élaborées dans le cadre du projet SAFGRAD ont été sélectionnées pour les environnements de stress

(moins de 800 mm de pluie). En outre, la technologie de billons cloisonnés pour les environnements semi-arides a été recherchée par le SAFGRAD à la station de Kamboisé au Burkina Faso dans les années 80. Cette technologie a été adoptée au Cameroun, au Bénin, au Togo et dans d'autres pays.

6. APERCU DE L'ETAT FINANCIER DE SAFGRAD II

Durant SAFGRAD II (1986-1991) l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) a financé quatre réseaux de recherche sur les cultures. Deux de ces réseaux (le Réseau Niébé d'Afrique Occidentale et Centrale et le Réseau maïs d'Afrique Centrale et Occidentale) étaient administrés par l'IITA tandis que les deux autres (Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho et Réseau Régional de Recherche sur le Sorgho et le Mil en Afrique de l'Est) étaient administrés par l'ICRISAT. L'USAID fournissait également des fonds au Bureau de Coordination du SAFGRAD à Ouagadougou et à l'USAID/Burkina Faso pour couvrir les frais de services administratifs rendus aux quatre réseaux par les deux organismes. La contribution totale de l'USAID aux activités des réseaux sus-mentionnés pendant la période de cinq ans s'est élevée à 11.250.000 \$ US.

Le Réseau d'Etude des Systèmes de Production de l'Afrique de

l'Ouest (RESPAO) est financé par le Centre Canadien de Recherche pour le Développement International (avec un engagement total d'environ 1,1 million de dollars de 1987 à 1993), la Fondation Ford dont la contribution a été d'environ 230,000 \$ US, et le Ministère Français de la Coopération qui a accordé environ 112000 \$ US.

En matière d'expérimentation en milieu paysan, le Programme de Production Agricole Accélérée (RPAA) du Togo a été financé durant cette période par le Ministère Français de la Coopération pour un montant de l'ordre de 671.000 dollars US. Un nouveau projet d'expérimentation en milieu paysan (Projet de Vérification de Technologies de Production de Cultures Vivrières) exécuté dans huit pays d'Afrique Occidentale et Centrale a été financé au cours des deux dernières années (1990 et 1991) par la Banque Africaine de Développement qui a fourni environ 350.000 \$ US.

En plus de sa contribution en nature aux activités des réseaux (sous forme de temps consacré aux réseaux par les administrateurs, les chercheurs et les techniciens des SNRA, l'octroi de bureaux, de terrains et de soutien logistique pour les activités des réseaux etc... estimés à plus de 1,5 millions de dollars US), l'OUA a accordé au SAFGRAD 300.000 \$ US durant cette période.

7. PERSPECTIVES ET PROMESSES POUR L'AVENIR DU SAFGRAD

En tant qu'organe catalytique facilitant la réalisation des activités des réseaux de recherche coopérative sur les cultures vivrières en Afrique sub-Saharienne, le SAFGRAD a remporté un immense succès comme l'attestent les rapports d'évaluation interne et externe. Le SAFGRAD a réussi en dépit des différences politiques et linguistiques existant entre les programmes nationaux participants. Dans le court terme (i.e dans les 5 - 10 années prochaines), le SAFGRAD devrait consolider et exploiter son expérience dans l'exécution des activités de recherche des réseaux sur les cultures vivrières, surtout si l'on tient compte de l'importance de ces cultures pour la prospérité future, la sécurité et même la survie de nombre de pays d'Afrique.

Ayant réussi, à travers les réseaux, à résoudre les contraintes de production vivrière dans une large gamme d'environnements qui sont d'une manière caractéristique défavorables à la production vivrière, le SAFGRAD a sans conteste démontré sa capacité à assumer un mandat écologique plus élargi embrassant la plupart des cultures vivrières d'Afrique. Comme précédemment indiqué, le Secrétariat Général de l'OUA envisage à long terme de transformer le SAFGRAD en une "institution de conseil d'élaboration et d'exécution des politiques de recherche agricole et vivrière de l'Afrique.

Cependant, à la date de Décembre 1991, l'avenir du SAFGRAD s'averait précaire du fait de l'incertitude des fonds nécessaires pour ses activités. L'OUA devrait nécessairement prendre les devants pour sauver les réseaux non seulement en quintuplant au moins, et dans l'immédiat, sa contribution annuelle actuelle au SAFGRAD, mais aussi en activant urgemment son programme d'organisation d'une réunion de pays et organismes donateurs destinée à solliciter des fonds sûrs et de longue durée pour le SAFGRAD. L'activation d'un groupe de Parrainage du SAFGRAD serait un moyen idéal pour concrétiser cet objectif.

**ANNEXE 1 : COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SAFGRAD**

- Prof. Leopold FAKAMBI
Chargé de Mission
Ministère de la Culture
Cotonou, République du Bénin, - Président
(Un des deux représentants des Facultés
d'agriculture des universités africaines)

- M. Hector MERCER-QUARSHIE,
Directeur, Station d'Expérimentation Agricole
de Nyankpala
Institut de Recherche Agricole
P.O Box 52
Tamale, Ghana - Vice President
(Un des 2 représentants des organismes de recherche agricole
d'Afrique de l'Ouest)

- Dr Jacob AYUK-TAKEM
Directeur, Institut de Recherche Agricole
BP 2123 Yaoundé,
Cameroun, - Membre
(Représentant des organismes de recherche
agricole d'Afrique Centrale)

- Prof. Ibrahim A. BABIKER
Directeur Général Adjoint
Compagnie de Recherche Agricole
BP 125,
Nord Khartoum, Soudan - Membre
(Représentant des organismes de recherche agricole d'Afrique Orientale)

- Dr Sansan DA, Chercheur principal
Station de Recherche Agronomique
De Farako-Bâ,
Bobo-Dioulasso, Burkina Faso - Membre
(Un des deux représentants des organismes de recherche agricole d'Afrique Occidentale)

- Prof. Alphonse Mgbanu EMECHEBE
Doyen, Faculté d'Agriculture de l'Université
Ahmadu Bello
BP 1044
Zaria, Nigeria - Membre
(Un des deux représentants des facultés d'agriculture des universités africaines).

- Dr Richard V. NDONDI
Division Recherche et Formation
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
BP 2066 - Dar-Es-Salam, Tanzanie - Membre
(Représentant des organismes de recherche agricole
d'Afrique Australe)

 - Secrétaire Exécutif Adjoint
OUA/CSTR,
BP 2359
Lagos, Nigeria - (Membre d'office)

 - Dr Joseph M. MENYONGA
Coordinateur International,
OUA/CSTR-SAFGRAD
01 BP 1783
Ouagadougou 01, Burkina Faso - (Membre d'office)
-

**ANNEXE 2 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SAFGRAD**

PREAMBULE

Le Conseil d'Administration constitue l'un des organes de gestion du Projet OUA/CSTR de Recherche et de Développement des Cultures Vivrières dans les Zones Semi-Arides d'Afrique (SAFGRAD). Il relève directement du Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole des Pays membres du SAFGRAD.

ARTICLE 1 : Termes de Référence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) assume les fonctions suivantes :

- i. Orienter le SAFGRAD en matière d'administration et de politique.
- ii. Examiner les plans d'activités du SAFGRAD et donner des conseils sur la meilleure manière de fournir efficacement aux SNRA des pays membres une assistance ou de toute autre nature.
- iii. Faciliter le développement des réseaux de recherche sur les cultures et autres réseaux administrés par les chercheurs nationaux des pays participants.
- iv. Entreprendre une évaluation annuelle des rapports techniques des réseaux de recherche et des autres activités du SAFGRAD.

ARTICLE II - COMPOSITION

- i. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par le Conseil des Directeurs nationaux de la Recherche Agricole lors de ses réunions biennales.
- ii. Le Conseil d'Administration comprend sept (7) membres ressortissant des pays membres du SAFGRAD, choisis sur la base de leur compétence personnelle dans le domaine de la recherche agricole et de l'administration de la recherche ou de l'enseignement dans une faculté d'agriculture d'une université africaine.
- iii. Sur les sept membres, deux (2) sont de l'Afrique Occidentale, un de l'Afrique Centrale, un de l'Afrique Orientale et un de l'Afrique Australe. Les deux autres appartiennent à des universités africaines. La représentation linguistique (anglais et français) sera prise en considération surtout pour l'Afrique Occidentale).
- iv. Le Coordinateur International et le représentant de l'OUA/CSTR sont membres d'office du CA.
- v. Les Coordonnateurs, les Présidents des Comités Directeurs des Réseaux et autre personnel du Bureau de Coordination seront invités à participer aux réunions du CA en cas de nécessité.
- vi. Les représentants du Groupe de Parrainage et des Centres Internationaux de Recherche Agricole peuvent être invités à participer aux réunions du CA en tant qu'observateurs.

ARTICLE III - DUREE DU MANDAT DES MEMBRES

- i. Chaque membre du CA assume un mandat de deux ans mais peut être réélu pour un mandat ou plus de deux ans. La durée des mandats devrait être échelonnée pour assurer la continuité.
- ii. Dans la mesure du possible, l'élection de nouveaux membres doit se faire durant la conférence des Directeurs des SNRA des pays membres du SAFGRAD. Des dispositions doivent être prises pour désigner 3 - 4 substituts devant remplacer tous membres qui démissionneraient avant la fin de leurs mandats.
- iii. Tout membre qui s'absenterait de trois réunions consécutives du CA sans raison valable sera automatiquement remplacé par un membre suppléant de la région ou du groupe correspondant (i.e université).

ARTICLE IV - FONCTIONS DES MEMBRES

Tout membre du Conseil d'Administration est appelé à :

- i. Participer activement à toutes les réunions du Conseil d'Administration.
- ii. Assumer toutes responsabilités zonales qui pourraient lui être confiées dans une zone donnée.
- iii. Représenter le SAFGRAD aux réunions des réseaux ou autres réunions pertinentes des SNRA ou participer à toutes autres activités du SAFGRAD.

ARTICLE V. - PRESIDENCE

Après l'élection des membres du CA par le Conseil des Directeurs des SNRA, le Président du Conseil d'Administration est élu par ses pairs pour une période de deux ans.

Il est assisté par un Vice-Président qui peut présider les réunions en l'absence du Président.

ARTICLE VI - SECRETARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Coordinateur International du SAFGRAD assume la responsabilité du Secrétariat du Conseil d'Administration. Toutes autres dispositions administratives peuvent être prises selon les besoins.

ARTICLE VII - FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil se réunit au moins une fois par an et de préférence au cours du premier trimestre de chaque année.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à tout moment par le président, en concertation avec le Coordinateur International mais une notification minimale d'un mois est nécessaire.

ARTICLE VIII - QUORUM POUR LES DECISIONS

Le quorum est normalement de quatre sur les sept membres élus du CA. Cependant, au cas où seuls trois des membres sont présents, la présence du Coordinateur International est comptée pour déterminer le quorum à condition que l'un des trois membres présents est soit le président soit le Vice President.

ARTICLE IX - RELATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AVEC LES COMITES DIRECTEURS DES RESEAUX

Les Comités Directeurs des différents réseaux de recherche collaborative sur les cultures administrés par le SAFGRAD rendront compte directement au CA par le canal de leurs présidents ou de leurs Coordonnateurs de Réseau.

ANNEXE 3. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'EVALUATION INTERNE
SUR LES RESEAUX SAFGRAD DE DEUX SOUS-REGIONS
D'AFRIQUE

A. RECOMMANDATIONS SUR LES RESEAUX D'AFRIQUE OCCIDENTALE
ET CENTRALE

1. Le renforcement des capacités scientifiques des institutions nationales est une condition préalable pour leur efficacité. A cet égard il est recommandé :
 - Que la formation académique de longue durée soit assurée, de préférence dans les institutions de formation (universités, instituts de recherche etc) de la région.
 - Que des moyens matériels et financiers suffisants soient alloués aux SNRA pour leur permettre de remplir leur mission.
 - Que des cours de formation en informatique et en utilisation de micro-ordinateurs soient organisés pour les chercheurs.
 - Que selon leurs besoins, les systèmes nationaux de recherche soient dotés d'un minimum d'équipement de travail et particulièrement de micro-ordinateurs.
 - Que des visites de travail soient instituées et facilitées entre les chercheurs nationaux.

2. Pour que les CIRA et les systèmes nationaux collaborent effectivement dans la définition et l'exécution des programmes de recherche prioritaires, l'équipe a recommandé :
 - Que les CIRA participent aux réunions de tous les comités directeurs concernés.
 - Que le SAFGRAD soit invité par les CIRA à leurs réunions d'évaluation interne de recherche.

3. Pour une meilleure diffusion de l'information, il a été demandé au SAFGRAD de :
 - assurer un échange d'information plus efficace entre le BCS et les SNRA
 - envoyer systématiquement une copie de ses publications à chaque bibliothèque de recherche agricole et aux ministères chargés de la recherche agricole de ses pays membres.
 - créer et diffuser une revue agricole.

4. Pour une plus grande intégration des travaux de recherche menés dans les instituts de recherche nationaux respectifs, l'équipe recommande que dorénavant l'accent soit particulièrement mis sur des approches agronomiques et surtout multi-disciplinaires qui valoriseraient davantage les réalisations actuelles.

5. La diffusion de germoplasme utile est indispensable pour les programmes d'amélioration variétale ou pour les essais permettant de vulgariser des matériels améliorés. Par conséquent, l'équipe a recommandé que le SAFGRAD prenne des dispositions appropriées pour atténuer toutes contraintes administratives et financières entravant l'échange de semences entre les pays membres des réseaux.

B. RECOMMANDATIONS SUR L'EARSAM

1. Afin de renforcer les capacités scientifiques et techniques des SNRA, l'équipe a recommandé :
 - Que l'accent soit mis sur la formation post-universitaire dans certaines disciplines, afin d'assurer le leadership et de mener des activités de recherche durables. A cet égard, le SAFGRAD devrait solliciter des fonds en vue de renforcer cette activité au profit des SNRA.
 - Que l'attention de l'ICRISAT soit attirée sur la nécessité d'établir un centre régional de formation pour l'Afrique Orientale. Entretemps, l'EARSAM devrait profiter des facilités et de l'expertise qui existent dans des pays tels que le Soudan et l'Ethiopie, pour assurer la formation du personnel.
 - Que les communications présentées aux ateliers soient choisies sur une base compétitive. Un plus grand nombre de chercheurs devraient être invités dans les pays participants pour accroître les échanges et susciter la

fécondation des idées au cours des ateliers.

- Les tournées d'inspection devraient être mises en valeur et être organisées séparément des réunions des comités directeurs pour permettre des échanges avec les SNRA plus faibles.
2. Afin de fournir aux réseaux des moyens nécessaires pour des activités efficaces, l'équipe a recommandé :
- Qu'un soutien financier et matériel plus important soit accordé aux centres avancés.
 - Que l'OUA/CSTR s'efforce davantage pour rechercher d'autres donateurs tels que le Japon, le PNUD et l'ODA.
 - Que le BCS, par l'intermédiaire de l'OUA/CSTR sensibilise les décideurs politiques des différents pays sur l'urgente nécessité pour eux d'apporter des contributions financières aux activités du SAFGRAD.
3. Pour établir un réseau plus intégrateur et efficace qui réponde aux préoccupations des régions, l'équipe a recommandé :
- Que l'échange de germoplasme s'effectue en fonction des besoins et de la capacité des SNRA à l'utiliser. Pour les SNRA solides, la base d'échange du germoplasme devrait être élargie pour inclure les pépinières d'observation.
 - Que l'attention soit accordée à l'association de légumineuses, à l'utilisation du sorgho et à la gestion des

cultures et du sol.

- Que compte tenu de la gravité des dégâts causés par la sécheresse et le striga dans la région, l'ICRISAT soit instamment invité à initier des projets spéciaux sur ces contraintes.
 - Que de plus grands efforts soient consentis pour l'amélioration des mils dans la région. A cet égard, l'échange de germoplasme de petit mil entre l'Afrique Occidentale et l'Afrique Orientale devrait être intensifié.
 - Que dans la mesure où le Soudan Occidental a probablement un environnement similaire à celui de l'Afrique Occidentale, des liens plus solides soient établis entre les réseaux Ouest-Africains et le Soudan Occidental.
 - Que pour promouvoir la collaboration entre les différents réseaux SAFGRAD, des ateliers conjoints soient organisés tous les trois ans.
4. Pour remédier aux insuffisances de la diffusion de l'information, l'équipe a recommandé :
- Que le BCS assure un échange d'information plus efficace avec les SNRA.
 - Que plus d'informations sur l'EARSAM soient incluses dans le Bulletin d'Information du SAFGRAD afin d'attirer l'attention des chercheurs d'Afrique Orientale.
 - Que le SAFGRAD publie une revue scientifique spécialisée

en agriculture des régions semi-arides d'Afrique.

5. Pour que le SAFGRAD manifeste plus concrètement sa présence en Afrique Orientale, il est suggéré que la décision relative à la nomination d'un agent de liaison dans cette région soit mise en oeuvre.

 6. L'EARSAM a jusqu'ici fonctionné suivant l'orientation d'une organisation qui cherche à rapprocher individuellement les chercheurs. Afin de faciliter la communication avec les chercheurs travaillant en dehors du réseau SAFGRAD et pour améliorer l'image et le poids du SAFGRAD en Afrique Orientale, le SAFGRAD doit s'efforcer de tisser des liens avec les institutions de la région. Ceci appelle un plus grand engagement des responsables des institutions aux activités du SAFGRAD.
-

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

African Union Specialized Technical Office on Research and Development

1992-02

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAFGRAD AU CONSEIL DES DIRECTEURS NATIONAUX DE LA RECHERCHE AGRICOLE

UA-SAFGRAD

UA-SAFGRAD

<https://archives.au.int/handle/123456789/8901>

Downloaded from African Union Common Repository